

CONCEPT DE PERFORMANCE 2018

1. Préambule

Le CNP, avec le soutien de l'ARA et de ses partenaires, souhaite développer le sport de performance à travers la structure du Cadre Régional Romand. L'idée est de suivre et supporter les meilleurs athlètes romands et leurs entraîneurs personnels dans leur progression afin d'augmenter le niveau sportif et le niveau du savoir-faire des entraîneurs. Toutes les mesures que le CNP propose sont à considérer comme des offres complémentaires aux activités des clubs. Le CNP s'engage pour le bien de l'athlétisme dans le respect des intérêts des clubs, de l'éthique et pour un sport sans dopage.

2. Public cible

Le Cadre Régional Romand est constitué d'athlètes membres d'un cadre national de Swiss Athletics ou qui se distinguent par un talent et une motivation.

- Les athlètes du cadre WCP et Swiss Starters (Future) de Swiss Athletics
- Les athlètes qui ont obtenu la limite des cadres (SAT) ainsi que les candidats que les entraîneurs CNP auront jugés intéressants (dès 16 ans, catégorie U18)
- Les athlètes qui pourront bénéficier d'une carte Swiss Athletics Talent (N – R – L)

3. Activités

Pour la saison 2018 les activités suivantes seront proposées pour le Cadre Régional Romand :

- a) 5 samedis d'entraînement sur des thématiques annoncées au préalable
 - a. sam-dim 4-5 nov 2017
 - b. samedi 25 novembre 2017
 - c. samedi 9 déc 2017
 - d. samedi 17 mars 2018
 - e. samedi 24 mars 2018
- b) Camp d'entraînement à Macolin du 27 – 30 décembre 2017
- c) Entraînements hebdomadaires à Aigle (hiver) ou Lausanne (été) dans la plupart des disciplines
 - Sprint court et long
 - Haies courte et longues
 - Saut en hauteur
 - Force et musculation

4. Critères de sélection

Selon décision du conseil des entraîneurs, les critères suivants entrent en matière.

- a) L'obtention des limites SAT est une condition préalable pour devenir membre du Cadre Régional.
- b) Le conseil des entraîneurs a la possibilité d'inviter des athlètes proches des limites (au tarif CR)
- c) Les membres ont le choix de profiter de l'offre à la carte ou du forfait.
- d) Un athlète profite des mêmes conditions deux ans, pour autant qu'il ait obtenu initialement la limite SAT
- e) Un nouvel athlète sans limite, proposé par le team profitera lors de la 1^{ère} année du tarif CR. Les années suivantes le tarif sera fixé selon ses résultats.
- f) Chaque membre s'engage, dans la mesure du possible, à suivre régulièrement les entraînements hebdomadaires spécifiques à sa discipline s'ils existent.
- g) Les athlètes peuvent aussi faire valoir des prestations complémentaires figurant en annexe.

5. Spécifications

Des athlètes qui ne font pas partie du Cadre Régional Romand peuvent également participer aux activités décrites ci-dessus, sauf s'il n'y a pas assez de disponibilité. Les tarifs pour ces athlètes-là sont précisés sur le tableau ci-dessous (invité)

6. Sélection

La sélection pour le Cadre Régional Romand se fait toujours en octobre sur la base de la liste des statistiques de « Swiss Athletics » de la saison écoulée et sur la base du préavis du conseil des entraîneurs du CNP. Les athlètes qui remplissent les critères sportifs seront informés par courrier (mail) et pourront rejoindre le Cadre Régional Romand.